REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de l'Intégration Africaine, du NEPAD
et de la Promotion de la Bonne Gouvernance

MAEP

Commission Nationale de Gouvernance

Rapport des consultations citoyennes dans les 14 régions sur l'état de la gouvernance au Sénégal



Plate-forme des acteurs non étatiques

Plate-forme des acteurs non étatiques
85 A, 2e étage, Sacré-Cœur 3 Pyrotechnie, Dakar
Tél. : 33 869 45 40
courriel: platform.ane@orange.sn - contact@plateforme-ane.sn
www.plateforme-ane.sn

10/12/2015

I. DEMOCRATIE ET GOUVERNANCE POLITIQUE



1.1. Consolidation de la démocratie constitutionnelle et de l'État de droit

1. Le Sénégal a mis en place un système électoral consensuel avec la participation de l'administration par le ministère de l'intérieur chargé de l'organisation des élections, des partis politiques chargés de la mobilisation des citoyens et de l'éducation au processus et de la CENA pour la supervision et le contrôle des élections. L'ouverture annuelle des inscriptions sur les listes électorales permet à tous les citoyens en âge de voter de s'inscrire sur le fichier électoral. L'implication dans le processus de la presse et le rôle de veille et d'alerte des OSC, garantit la sincérité du vote des citoyens.

Il importe de veiller au financement des partis politiques, de renforcer les attributions et les moyens de la CENA et de la Société Civile. Il faut veiller à ce que les candidats soient au même pied d'égalité avec une revue à la baisse de la caution pour qu'elle ne soit pas un facteur éliminateur de candidature.

2 : Nous avons arsenal juridique assez complet qui est à la disposition de l'exécutif. L'exécutif au Sénégal est incarné par le gouvernement qui gère l'administration. Il fait respecter la loi par son processus depuis son projet jusqu'à sa promulgation. Les ministères de l'intérieur veillent a l'application et de son respect.
Par exemple ; il est fréquent de voir une autorité administrative refuser l'autorisation de marche à des citoyens bien que prévue par la constitution. Il faut plus de rigueur dans le respect effectif des lois. Absence de contrôle. Fuite des responsabilités devant les contraintes politiciennes et religieuses.

3. La séparation entre les pouvoirs est constitutionnelle mais rencontre des problèmes réels d'application à cause de la puissance de l'exécutif et sa majorité mécanique, mais surtout avec l'ingérence du ministère de l'intérieur dans le parquet

4. Le principe d'inamovibilité ne s'applique pas aux magistrats du parquet. Les magistrats du parquet sont sous l'autorité hiérarchique du ministre de la justice. Le pouvoir judiciaire n'est pas indépendant notamment du fait que le procureur est nommé par le président et qu'il soit sous tutelle du ministre de la justice. Ce qui est une contrainte à la séparation effective des pouvoirs et une ingérence de l'exécutif sur le judiciaire.

5. Concernant l'indépendance et de l'efficacité de l'organe législatif, le Parlement est dans une relation de subordination vis-à-vis de l'exécutif. Le Président chef de parti contrôle la majorité parlementaire et lui dicte sa volonté. L'assemblée nationale n'est pas indépendante à cause du système politique qui est de type présidentiel. Elle vote les lois mais ne la promulgue pas elle doit contrôler l'action gouvernementale mais rencontre des difficultés dans sa mise en œuvre à cause de la majorité mécanique et cela s'explique par son manque d'indépendance.

1.2. Prévention et gestion des conflits intra-Etat

6. les facteurs qui génèrent des conflits dans le pays:

- La gestion de la question foncière, le problème de l'accaparement des terres notamment pour l'agriculture et le pâturage; l'immixtion et silence de l'Etat sur la question foncière, avec la boulimie foncière des collectivités locales et l'accaparement des terres par les plus riches
- Conflits latents entre agriculteurs, éleveurs, pêcheurs.
- L'injustice sociale, discrimination entre citoyens, la mauvaise répartition des ressources, la gestion partisane, le népotisme et le clientélisme politique, l'iniquité et la fracture sociale, l'accaparement des richesses par une minorité
- Le non-respect des lois et règlements, anarchie et non régulation : exemple, phénomène des « Jakarta » dans le transport
- La persistance de la mal gouvernance des ressources financières et humaines
- L'incivisme, l'ignorance : méconnaissance des droits, lois et devoirs par les citoyens
- Le déficit ou défaillance des mécanismes de prévention des conflits
- Médias: Mauvais traitement de l'information, surtout de l'information sensible, irresponsabilité des médias; Internet et réseaux sociaux : absence de gardes fous.

7. Pour prévenir et gérer les conflits dans le pays, il faut:

- La consolidation de l'état de droit et la mise en place de mécanismes de prévention des conflits. Le Haut conseil sur le dialogue social et le Conseil économique, social et environnemental peuvent jouer un rôle important mais il faut aller dans le sens d'opérationnaliser le mécanisme de prévention des conflits de la CEDEAO avec son système d'alerte précoce.
- L'instauration d'un dialogue politique constructif et inclusif avec tous les acteurs.
- Transparence dans la gestion de l'Etat, des collectivités locales décentralisées, dans la distribution des ressources
- Lutter contre les inégalités et la pauvreté, œuvrer pour plus d'équité et moins d'injustice sociale.
- Veiller à la bonne gouvernance, encourager le contrôle citoyen de l'action publique, et exiger la reddition des comptes.
- Vote et application de la loi sur la réforme foncière : La loi sur le foncier doit être impérativement et rapidement votée pour mettre fin aux dérives sur la gestion du foncier Sénégalais.
- L'Etat doit être impartial dans toutes ses décisions et favoriser l'équité dans tous les investissements et appuis et enfin promouvoir le dialogue avec toutes les couches sociales.
- Education civique et morale, éducation sanitaire, citoyenne et sur les valeurs républicaines
- Renforcer et améliorer l'indépendance du système judiciaire. Séparation effective et pratique des pouvoirs
- Que les médias fassent paraitre les bons exemples, sensibiliser la presse pour la diffusion des messages de paix

1.3. Promotion et protection des droits civils et politiques

8. Le droit à l'information n'est pas une réalité du Sénégal par défaut d'une loi qui le consacre. Certaines zones n'ont pas accès à l'information, parce que très enclavées. Il urge et importe d'encadrer l'exercice de ce droit : dérives, manipulation de l'opinion, corruption, vandalisme, déperdition sociale et morale. Adopter le nouveau code de la presse. Eriger des garde-fous, renforcer les prérogatives des organes de régulations du secteur audio visuel et de Presse écrite, les journalistes abusent de ce droit pour le plus souvent mal informer les populations sans déontologie et rigueur. Eviter la diffamation et la calomnie

Il faut revoir la loi sur la marche pour permettre aux citoyens de saisir le juge en cas de refus de l'autorité administrative.

La liberté de culte est bien une réalité dans notre pays (dialogue islamo-chrétien)**.** La liberté d'expression est assez respectée même si des efforts doivent être faits à ce niveau.

La liberté d'association est respectée : la pluralité des partis politiques, des médias et associations. Mais Il faut éviter d'influencer négativement les populations et renforcer l'éducation de base. Toutefois, brouillage du landernau politique et du champ syndical par une kyrielle de partis et de syndicats.

Problèmes de tapage nocturne et d'occupation anarchique de la place publique avec certaines associations religieuses: Avoir des institutions fortes pour l'Etat pour encadrer l'expression des libertés.

9. Les organisations de la société civile sont assez dynamiques et ont eu à jouer un rôle déterminant dans les alternances politiques. Elles sont très proches des populations, jouent un rôle important l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, dans la défense des droits, le renforcement des capacités et l'éveil citoyen. **L**es OSC jouent un rôle de veille et d'alerte en toute liberté au Sénégal. En période électorale, elles jouent un rôle déterminant dans la mobilisation des citoyens, dans la lutte contre la corruption politique.

A cause de leur manque d'autonomie et de financements durables, leur influence reste encore faible. Elles doivent mieux impliquer le monde rural à tous les niveaux d'activités.

La neutralité et leur indépendance surtout est sujette à caution du fait de leurs sources de financement.

La Société Civile doit veiller à garder ses distances vis-à-vis des pouvoirs politique, financier, religieux de l'intérieur et de l'extérieur. Eviter la politisation excessive, la collusion avec les pouvoirs et d'attribuer la position et le comportement de certains personnages à leur organisation. Il est constaté une confusion des rôles entres des organisations de la société civile et certains partis politique.

1.4. Efficacité du service public

10. Le Service public n'est pas efficace à cause des lenteurs et tracasseries administratives, du personnel peu professionnel et peu qualifié. Au niveau de l'accueil, arrogance des agents vis à vis des usagers. L'accès au service public reste difficile pour beaucoup de citoyens. Des dossiers restent sans suite et il y a une absence de communication et non respect des usagers. La concussion et la corruption gangrènent le Service public tout comme l'irresponsabilité, le favoritisme dans les nominations. Il y a aussi l'absence de ponctualité, le manque de conscience professionnelle, d'éthique et de déontologie , absence de certains services dans des départements , l'accueil et la prise en charge dans les structures de santé et une utilisation peu rationalisée des fonctionnaires. Quasi inexistence des structures de contrôle et d'évaluation des agents. On note ainsi une régression de la qualité/coût des services publics dans le domaine de l'éducation, de la santé. Enfin, il y a un Manque d'équipements adéquats pour les personnes handicapées pour accéder aux services publiques.

Pour une restructuration et une redynamisation du service public l'Etat peut agir au niveau de l'éducation avec le retour du civisme et des valeurs communes partagées en vue d'inverser la tendance au niveau des acteurs dès le bas âge.

Toutefois, quelques améliorations notées du fait de l'implication de la direction de l'informatique de l'Etat, l'effectif des services publics augmentent au fur et à mesure, la mise en œuvre du Fichier unifié des données relatives à l'administration et à la gestion des agents de l'Etat, la mise en œuvre des réformes administratives, l'introduction de l'outil "Gestion axée sur les résultats".

11. Malgré un dispositif institutionnel robuste (les corps de contrôle, l'OFNAC etc….), la corruption est endémique au niveau du Service public à cause de l'impunité dont bénéficient certaines personnes fautives. Le manque d'éducation des populations accentue davantage ce phénomène. La responsabilité du citoyen engagé car usant de la corruption parce que pressé, et aimant la facilité. La lutte contre la corruption doit être de mise dans les modules d'éducation à la citoyenneté et l'appréhender sous l'angle du manque à gagner pour l'Etat. La corruption est un mal insidieux qu'il faut combattre avec détermination. Pour en venir à bout on doit protéger les dénonciateurs. Le népotisme et la pauvreté font que la corruption dans ce secteur ne cesse de s'accroitre même si, notent quelques intervenants, il y a de l'espoir et ce suite à la création de l'OFNAC.

12. Les collectivités ne jouent pas encore pleinement leur rôle. Les facteurs explicatifs tiennent au manque de ressources financières et de ressources humaines qualifiées. La dernière réforme aurait dû faire l'objet d'une expérience pilote avant son application intégrale. La politisation qui préside aux options prises dans la structuration et le fonctionnement des collectivités locales constitue un biais à leur efficacité. Il y a une absence d'évaluation de la régionalisation. Nous avons un recrutement politicien qui ne se base pas sur la compétence mais plutôt sur le clientélisme politique. Il y a une faiblesse dans la maitrise de la fiscalité locale. Le cumul des postes par le Maire et la création de nouveaux services plombent le

fonctionnement des collectivités locales. Existence de communes peu viables, du fait du mauvais découpage territorial, de la communalisation universelle. Trop de disparités entre les collectivités. Insuffisance des allocations et subventions de l'Etat au regard de l'importance des domaines de compétences transférées aux CL, l'incidence négative de la TVA sur les maigres ressources des CL, incompétence et incurie des exécutifs locaux et des organes délibérants constitués en majorité d'analphabètes, sans vision ni programme, le pilotage à vue, déficience des systèmes de recouvrement des taxes et impôts, personnel pléthorique sans qualification, insuffisante implication de la Société Civile et des citoyens. Il y a lieu de reconsidérer le profil de l'élu local, accompagner les pouvoirs locaux avec des plans de renforcement de capacités des élus et des agents en gestion, management, recherche de partenaires de la coopération décentralisée ; éviter le recrutement clientéliste en personnels improductifs. Il faut revoir le mode d'élection des Maires avec un suffrage universel direct pour donner aux citoyens le 1 er magistrat qu'ils désirent. Elles utilisent très peu les compétences locales mises à leur disposition et n'ont pas les capacités requises pour planifier, mettre en œuvre et évaluer les politiques de développement local.
Il faut ériger la fonction publique locale, améliorer les ressources financières des CL. Les faiblesses notées au sein des collectivités locales sont le manque de citoyenneté, de formation des élus et la gestion opaque de certains élus.

Elles sont également caractérisées par une concentration des pouvoirs au niveau de l'organe exécutif (maire, président de conseil départemental).

Pour améliorer le fonctionnement des collectivités locales, les acteurs recommandent ce qui suit :

- améliorer l'environnement administratif en renforçant les programmes de construction et ou de réhabilitation et d'équipement des locaux, tout en valorisant les personnes ressources locales et en mettant en place entre autres un bon système d'archivage ;
- améliorer l'environnement financier et budgétaire par : la décentralisation du BCI ; la vulgarisation de la loi des finances, du PTIP auprès des collectivités locales ;le relèvement de la part de TVA affectée au budget conformément à la loi ; le renforcement de l'appui budgétaire accompagné de la décentralisation de la DCMP car la plupart des collectivités locales maîtrisent les procédures de passation des marchés ;
- prendre les décrets d'application de l'acte III de la décentralisation notamment sur les aspects d'intercommunalité ;

1.5. Promotion et protection des droits des femmes

13. : Les droits des femmes sont promus et respectés et protégés en dépit des carences et/ou de persistance de pratiques dégradantes, humiliantes, discriminatoires, maltraitance, mutilations génitales féminines, mariages forcés, grossesse précoces, violences basées sur le genre dans certaines sphères au sein des administrations publiques et privées, des communautés socio-culturelles. En fait le Sénégal reconnaît ces droits comme en attestent son adhésion aux conventions internationales, la

signatures des protocoles, son engagement dans la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes, le vote de la loi sur la parité, la proclamation solennelle du respect de la dignité humaine, des droits et libertés de la déclaration universelle des droits de l'homme dans le préambule de sa constitution.
Le principe de la discrimination positive a privilégié les femmes dans l'accès aux services sociaux de base ; de la formation et du financement de leurs activités surtout en zone rurale. Mais des efforts doivent être faits pour un changement de comportement à tous les niveaux.
Persistance de discriminations (positionnement, femme handicapées, régime matrimonial….) et de certaines formes de violences (viol, répudiation….), l'analphabétisme freine la promotion des droits des femmes.

La parité n'est pas respectée dans sa pratique. Il y a des disparités au niveau de l'accès des femmes à la terre, insuffisance dans la représentation des femmes dans les instances de décision.

Il est recommandé :
de garantir le droit à une éducation et une formation de qualité à toutes les filles et tous les garçons, aux femmes et aux handicapés.
de développer une approche culturelle de la promotion, protection et respect des droits des enfants, des filles et des femmes, des groupes vulnérables en général
d'améliorer la gouvernance foncière afin de garantir la transparence, l'équité de genre et protéger les ressources naturelles par une gestion durable soucieuse de l'intérêt des petits exploitants et du pays

1.6. Promotion et protection des droits des enfants et des jeunes

14. Les droits des enfants et des jeunes sont promus en dépit des carences et/ou de persistance de pratiques dégradantes, discriminatoires, maltraitance, mariages forcés, grossesse précoces. En fait le Sénégal reconnaît ces droits comme en attestent son adhésion aux conventions internationales, la signatures des protocoles, son engagement dans la lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants, la proclamation solennelle du respect de la dignité humaine, des droits et libertés de la déclaration universelle des droits de l'homme dans le préambule de sa constitution.

Malgré leur existence, l'application pose problème comme la loi sur la mendicité. Le mariage des enfants est bien une réalité dans notre pays. Nous avons également des enfants qui travaillent dans les mines. Négligence dans la protection des enfants : abus sexuel, mendicité, exploitation enfants travailleurs, enfants de la rue. Flux massif d'enfants de la sous-région vers le Sénégal. Démission manifeste et fuite de responsabilité des parents. Non vulgarisation des droits de l'enfant, négligence de certains parents (extrait de naissance), l'exploitation des filles domestiques. Le Sénégal est en passe de devenir une plate-forme d'exploitation des enfants des régions de l'intérieur et des pays voisins par la faute des Etats, des CL, des familles et des OSC qui ne s'assument pas pleinement leurs responsabilités respectives. L'état-civil n'est pas pris en charge.

Le droit à l'éducation n'est pas effectif.
Il est recommandé :

- d'éviter de stigmatiser les daaras et la pratique de la mendicité en valorisant les expériences de daaras protecteurs des droits de l'enfant et intégrant la

formation professionnelle et l'exercice de métiers agricoles
- de garantir le droit à une éducation et une formation de qualité à toutes les filles et tous les garçons.
- de développer une approche culturelle de la promotion, protection et respect des droits des enfants, des filles.

1.7. Promotion et protection des droits des groupes vulnérables y compris les personnes vivant avec un handicap

15. Le Sénégal reconnaît ces droits comme en attestent son adhésion aux conventions internationales, la signatures des protocoles, la proclamation solennelle du respect de la dignité humaine, des droits et libertés de la déclaration universelle des droits de l'homme dans le préambule de sa constitution. Les mesures prises en faveur des groupes vulnérables sont à saluer : couverture maladie universelle, bourses familiales, mutuelles de santé, scolarisation universelle, soutien aux PVVIH….
Des avancées significatives sont notées avec le vote de textes de loi comme celle de la loi d'orientation même si l'application pose problème. La carte d'égalité de chances et leur prise en charge totale dans la couverture maladie universelle sont bien salues par tous les acteurs. En revanche il reste beaucoup à faire en termes de protection pour un accès démocratique aux services sociaux de base (SSB) : éducation, santé, énergie, eau... accès à la terre et au crédit, à la formation professionnelle et technique des couches vulnérables.
Cependant réel besoin de renforcement de la protection des handicapés, et de respect des normes de construction pour faciliter leur mobilité, ainsi que la lutte contre la stigmatisation. Pas de dispositif pour respecter ces droits (insuffisance d'écoles et de structures spécialisées, discrimination. **P**ersistance de pratiques dégradantes, humiliantes, discriminatoires, maltraitance.

II. LA GOUVERNANCE ET LA GESTION ECONOMIQUES



2.1. La gestion économique

16. L'existence du PSE comme unique document de politique économique et sociale. La politique d'auto insuffisance alimentaire est en bonne voix. Les politiques publiques ne souffrent ni de pertinence ni d'ambition car soutenue par une vison clairement déclinée dans les différents documents stratégiques nationaux, les politiques sectorielles, les programmes, projets et plans.

Insuffisamment partagée. elles pêchent dans la mise en œuvre à cause de pesanteurs socioculturelles, de calculs politiques, d'une faible implication des acteurs à la base, de la non prise en compte des spécificités des régions et des terroirs, la planification "Top-down".
La mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre et la lutte contre la corruption constituent des défis majeurs. En plus de l'instabilité institutionnelle.
Les principaux défis qui font obstacle sont la corruption, le népotisme, le manque de volonté politique, clientélisme politique, le développement personnel. l'investissement dans les secteurs porteurs de croissance : agriculture ; pêche; la bonne répartition des ressources.
Dépendance de l'extérieur pour le financement, existence de lobbies réfractaires aux réformes, manque de maitrise de l'eau et de l'énergie + réseau routier défectueux, iniquité dans la répartition des ressources nationales (PUDC qui exclut la Casamance), faiblesse du capital humain, défi de la productivité.
Les populations ne voient pas leur efficacité qui devait se traduire par une amélioration de leurs conditions de vie. Il y a un grand déficit de communication sur les réalisations et les enjeux des réformes entreprises, ce qui a pour conséquence une faible adhésion citoyenne. Communiquer d'avantage avec la population sur les politiques économiques de l'Etat
Des efforts dans la bonne gouvernance et le développement équilibré des régions (équité territoriale). Il faut aussi réduire les inégalités entre les populations.
Il faut lutter contre la politisation de l'espace économique et social qui plombe la mise en oeuvre efficace des politiques publiques, les lourdeurs administratives et le manque de ressources humaines qualifiées.
Adopter une démarche plus inclusive dans la conception de la politique économique et sociale.
L'Etat doit exploiter toutes les potentialités nationales pour le développement de l'épargne intérieure, l'optimisation de la politique énergétique, la sécurité alimentaire, la paix et la sécurité, le redressement des finances publiques, la réduction du taux de chômage…
L'Etat doit aussi encourager, encadrer et accompagner le secteur informel, l'agriculture et renforcer la bonne gouvernance.
L'Etat doit éviter de se plonger dans un éternel recommencement des politiques publiques, il lui faut innover travailler dans la continuité et demeurer en phase avec les populations.

17. La création de nouvelles centrales pour augmenter la capacité de production de la SENELEC ainsi que le soutien à la restructuration du secteur constitue des initiatives majeures. Dans le domaine du transport, de grands travaux sont entrepris comme le prolongement de l'auto route à Péage, l'autoroute Illa Touba, le PPC (pistes de désenclavement). le PRACAS, le SODAGRI (aménagement rizicole), pour

l'autosuffisance alimentaire. Avec PUDC, beaucoup de pistes rurales sont entrain d'être construites ou réhabilitées. L'amélioration du transport maritime (trois bateaux à Ziguinchor avec des infrastructures et équipements) Au niveau de la communication, le passage de l'analogie au numérique est une initiative majeure. Le lancement du 4G+ est une initiative intéressante. Le Plan Sénégal Emergent, Pôle urbain de Diamniadio, programme de mobilité urbaine.

Malgré ces nombreuses initiatives, le suivi et l'entretien des infrastructures demeure une problématique majeure. Il y a des défis à relever dans le cadre de l'électrification rurale, du désenclavement et l'accès aux services sociaux de base. Et il faut privilégier la préférence nationale dans l'exécution de ces politiques.

Le Sénégal est un pays pauvre, la demande est beaucoup plus forte que le niveau de réponse proposé, c'est pourquoi l'austérité est toujours là.

Absence d'initiatives hardies sur l'énergie, énergie renouvelable surtout : énergie solaire.

18. Concernant l'implication des acteurs dans la formulation des politiques publiques (nationales et locales):

Cette implication est réelle pour une bonne partie des acteurs au niveau local à travers des cadres de concertation mis en place par certaines mairies (budgets participatifs, CRD, Plans locaux de développement). Cette implication est effectuée et renouvelée lors de chaque période de montage des Conseils de quartier, une occasion de mobiliser les populations pour élaborer le plan de développement du quartier, un outil local de planification et de pilotage du développement du quartier.

Au niveau national, à travers les réseaux et les Plateformes, la société civile est impliquée dans la définition de politiques publiques par l'Etat qui la sollicite dans la préparation, l'élaboration de politiques sectorielles. Son implication se traduit par sa présence dans les institutions et juridictions : CESE, ARMP, OFNAC, Haut Conseil du Dialogue Social…. Mais il y avait plus d'implication avec les DSRP que dans le cadre de la formulation du PSE.

Par contre en au moment de la mise en œuvre il y a souvent déphasage avec la formulation faite avec les communautés.

Certains acteurs dénoncent une implication de façade c'est à dire un faire-valoir juste au moment de lancer les processus d'élaboration (acte III) mais après rien. Pas suffisamment d'implication, défaut de démarche inclusive dans la formulation du projet, démarche plutôt "top-down".

19. : En termes d'avantages tirés pas les citoyens des industries extractives, pour la majorité des acteurs, les avantages sont plus pour l'Etat et les retombées pour les populations locales sont limitées même si certains considèrent que les gains sont sous estimés. L'opacité de la gouvernance minière est reconnue de la très grande majorité des acteurs qui estiment que les retombées des industries extractives ne sont pas visibles. Le code minier est en voie d'être réformé pour corriger cette situation et la mise en place de l'ITIE est une étape importante dans le contrôle de ce secteur.

Pour les régions qui n'ont pas d'industrie extractives, l'impact est sans doute indirect dans le cadre de leur contribution au budget national, mais ils ne le perçoivent pas.

Pour les populations des régions minières l'avis général est qu'il ne tirent aucun avantage au niveau local sinon la perte des terres et la dégradation de l'environnement.

Comparés à ce que les compagnies minières tirent des industries extractives, les populations en plus des impacts négatifs (dégradation de l'environnement, retombées négligeables pour les communautés, profanation de sites, contamination des eaux, recrudescence des maladies, conflits transfrontaliers…) ne reçoivent que des miettes. Depuis la signature des conventions minières jusqu'à l'extraction les communautés et les collectivités locales attendent d'être impliquées dans le processus (signature des conventions, études d'impact environnemental, programme social minier…). et d'avoir des retombées significatives en vue de promouvoir un développement socioéconomique durable et harmonieux.
La non prise en charge des préoccupations des jeunes en matière d'emploi dans les localités ou sont implantées ces industries a été également décriée.

20. : Quelles mesures, le pays devraient-il prendre pour réglementer et promouvoir la gouvernance dans les industries extractives ?

- Accélérer le processus de révision du code minier et mieux prendre en compte les besoins des populations à la base.
- Renforcer les capacités des acteurs locaux afin qu'ils jouent pleinement leur rôle.
- Le renforcement de l'ITIE.
- Impliquer les collectivités locales dans l'élaboration des cahiers de charge, revoir la politique fiscale en terme d'exonération.
- Augmenter les capacités de négociation des nationaux face aux grandes entreprises minières
- Associer davantage les CL et les populations locales ainsi que les opérateurs économiques nationaux aux processus de conception et de mise en œuvre des contrats dans les industries extractives.
- Revoir de plus près les engagements pris et leurs applications, exiger l'étude d'impact environnementale et demander aux sociétés de jouer pleinement leur RSE.

Le Gouvernement du Sénégal devrait :

- tenir compte des observations pertinentes de la société civile dans la dernière mouture du prochain code minier ;
- accroître les responsabilités et les ressources tirés de l'extraction des

collectivités locales ;
- atténuer les impacts négatifs de l'extraction minière et assurer la restauration des sites
- l'application du processus de la chaine de valeurs et la mobilisation sociale.

2.2. La gestion des finances publiques

21. : Comment appréciez-vous la situation financière du pays?

Elle est acceptable de manière globale, les salaires des fonctionnaires sont régulièrement payés, la dette intérieure a considérablement baissé, le budget du Sénégal a augmenté, la stabilité des prix est maintenue. Les indicateurs officiellement communiqués sont rassurants. Mais aucune répercussion dans le quotidien des populations ne se fait sentir. Constat unanime de rareté des ressources. Financement des collectivités locales inquiétant. La situation financière du pays s'est améliorée car le gaspillage est limité puisque sanctionné par des structures de contrôle et de lutte contre la corruption mises sur pied par l'Etat, à l'image de l'OFNAC. Ceci entraine une gestion rigoureuse des finances publiques.

En même temps, il est difficile de se prononcer de manière objective sur la situation financière étant donné que l'accès à cette information n'est pas garanti au commun des citoyens. La gestion est saine en considérant l'importance de l'enveloppe de fonds propres dédiée à des investissements publics stratégiques ces dernières années. Cependant, ces efforts tardent à se faire ressentir sur le panier de la ménagère au vu de la paupérisation constatée.

22. Il y a un véritable manque d'informations sur la réforme des finances publiques qui consacre l'introduction de la budgétisation axée sur les résultats (passage du budget de moyens au budget de résultat). Bien que méconnues du grand public elles vont améliorer considérablement l'efficacité dans la gestion des finances publiques. Mesures d'accompagnement à mettre en place rapidement notamment l'implication des acteurs dans le diagnostic et l'élaboration. Il faut plus de courage et de volonté dans la conduite des affaires publiques, récompenser et promouvoir ceux qui font des résultats et sanctionner ceux qui reçoivent les moyens et ne font pas de résultats. Toutefois, la réforme est mal engagée. A titre d'exemple, les budgets des établissements scolaires et certains services de l'Etat ont connu des baisses drastiques alors qu'ils conservent toujours les mêmes missions. Il s'agit pour le gouvernement de faire plus avec moins de ressources et de rendre visible les résultats attendus par les populations.

23. Le secteur informel constitue un véritable flux financier pour notre pays. L'envoi d'argent par les sénégalais de l'extérieur reste très important mais il est réinvestis dans des secteurs non productifs. C'est un secteur à organiser par la mise en place d'une banque de la diaspora afin de mieux orienter ces flux financiers vers l'économie nationale pour créer de la richesse. Les transferts d'argent sont à encadrer car leur

coût est souvent à la hausse annuellement. La coopération décentralisée, est également un flux financier important tout comme l'aide budgétaire.

2.3. La lutte contre la corruption

24. : Pensez-vous que les mesures prises pour lutter contre la corruption en général et dans la passation de marchés publics, en particulier, sont efficaces?

Elles sont jugées peu efficaces, le phénomène ayant gagné tous les secteurs de la vie nationale, les administrations publiques et privées, les CL, les entreprises et organisations. Néanmoins la volonté politique qui s'exprime à travers les mécanismes et mesures récemment mis en place est saluée ; il s'agit essentiellement du Code de transparence des marchés publics, de la déclaration de patrimoine, de l'activation de la CREI, de la création de l'OFNAC, de la CENTIF, de la Cour des Comptes, de l'ARMP, de l'IGE.

Il faudra renforcer les sanctions avec plus de sévérité. L'attribution des marchés publics constitue d'être des niches importantes de corruption. Record constaté des marchés de gré à gré .Faible niveau de satisfaction dans l'application des mesures. Persistance de la corruption. Déficit de transparence. Faire attention à la règle du moins disant tous azimuts, et à la DRP. On s'interroge sur l'efficacité des mesures prises pour lutter contre la corruption en général et dans la passation de marchés publics, en particulier. Certains, ont proposé la protection des dénonciateurs des corrompus et des corrupteurs. Pour d'autres, le sommet ne donne pas l'exemple, il faut donc renforcer l'appropriation par les populations, sensibilisation sur les missions de l'ARMP et de l'OFNAC, pratiques socioculturelles néfastes.

Les impacts ont toutefois été ressentis et évoqués par les populations avec un recul des actes de corruption et une politique de traque et de répression affichée et intransigeante du gouvernement face au contrevenant. D'où une psychose générale de tendance réfractaire des citoyens et des administrateurs à la corruption et à l'enrichissement illicite.

Recommandations : cloisonnement dans la passation des marchés publics en évitant l'existence d'une seule autorité de régulation, de contrôle du début à la fin des procédures administratives et financières tout en veillant à ne pas les alourdir ni ajouter aux goulots d'ètranglement. Politique plus répressive contre la corruption,
Adopter des stratégies de communication favorisant le changement de comportements. Communiquer d'avantage et dénoncer d'avantage sur la corruption
Utiliser les nouvelles techniques de communication (réseau sociaux) comme moyen de dénonciation de la corruption
Discrimination positive dans les passations de marchés pour soutenir les nouvelles entreprises (PME et PMI)
Redynamiser les cellules de veilles
Sanctionner et réprimander la corruption : imposer des lois
Contrôler et suivre la corruption par les personnes et organes recommandés

La corruption résiste encore aux dispositions mises en place pour lutter contre elle. Il va falloir mener une vaste campagne de sensibilisation à l'attention des populations en vue de susciter un changement de comportement.
Inclure dans les curricula et les module de formation la lutte contre la corruption et la concussion.

2.4. L'intégration régionale

25 : Quels avantages le Sénégal tire t-il de son appartenance à l'UEMOA et à la CEDEAO?

Les avantages sont à la fois économiques (un marché plus vaste pour les entreprises sénégalaises, un poids plus important dans les négociations internationales), politiques (prévention des conflits entre Etats membres) sociales, libre circulation des biens et des personnes (création d'une citoyenneté régionale qui permet de dépasser les clivages nés des frontières héritées de la colonisation). Infrastructures (barrages, ponts, .), projets et programmes structurants. La mise en place d'outils tels l'OHADA, la CIMA, le tarif extérieur commun, l'UEMOA apparaît comme un véritable outil d'intégration sous régional. Cette structure est dotée de la BRVM (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières) et d'un cadre harmonisé des finances publiques.

Il y a également la possibilité de créer une monnaie unique africaine, réserves sur le Franc CFA.
Mais on note encore trop de lenteurs dans l'intégration politique, pas d'Institutions fortes : sécurité et défense, malgré une meilleure coordination et harmonisation des interventions politiques dans les instances internationales.
Une large diffusion des textes et accords s'impose de même que la facilitation des échanges économiques.

III. LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE



3.1. L'environnement des affaires

26. : pensez-vous qu'il est facile de créer et de faire fonctionner une entreprise, une association ou autre organisation, sans tracasseries?

Aujourd'hui avec l'APIX en 48h, on peut créer son entreprise et démarrer ses activités. Exemple du guichet unique de la CCIAK, possibilité de création d'une SARL en 24 h. Législation encourageant la création d'entreprises et d'association

Néanmoins, on note beaucoup de difficultés dans le fonctionnement des nouvelles entreprises comme par exemple l'accès aux marchés publics, les lourdeurs administratives causant un environnement hostile aux affaires. Charges fiscales élevées par rapport à la capacité des entreprises naissantes, favoriser la compétitivité. On note un déficit d'informations, un accès difficile aux services, coût élevé des procédures pour certaines régions enclavées. , le problème d'accès à la commande publique pour le PME et PMI, problème de qualification de la main d'œuvre est également souligné.

Pour les associations les difficultés de fonctionnement sont dues au fait que l'on compte généralement sur des cotisations et des subventions qui viennent en général difficilement. Ce sont les ressources (humaines, matérielles et financières) qui posent problème pour leur fonctionnement..

Absence de dispositifs d'accompagnement suffisant pour les jeunes entreprises
Insuffisance des études de marché pour les entreprises et insuffisance de formation pour les jeunes entrepreneurs
Les chambres consulaires ne jouent pas pleinement leur rôle
Les jeunes entreprises ne tirent pas d'avantage profit des chambres consulaires pour la création et l'étude de marché

27. Quelles mesures, le Gouvernement devrait-il prendre pour attirer plus d'investisseurs au Sénégal en général et dans les régions de l'intérieur en particulier?

- Poursuivre la politique d'amélioration du cadre juridique des affaires et encourager la création de PME/PMI.
- Rendre plus effective la décentralisation et la déconcentration.
- Améliorer les indicateurs de bonne gouvernance.
- Mieux aménager le territoire,
- Assurer une sécurité juridique et judiciaire.
- Améliorer la gouvernance locale.
- Promouvoir l'entreprenariat local, baisse des couts de production et rendre disponible le foncier industriel.
- Lutter contre la corruption,
- Faire la cartographie des potentialités par région pour informer les bailleurs
- Instaurer la stabilité et la paix durable partout au Sénégal
- Instaurer le civisme
- Formation professionnelle des jeunes pour mieux entreprendre
- Prendre des mesures incitatives : baisse de la fiscalité et BG et redevabilité
- Diminuer les Agences de l'état ''voraces''

- Instaurer l'équité entre les régions par la démocratisation de l'implantation des PME-PMI
- Accompagner les pôles de développement pour attirer les investissements
- inciter les sociétés à aller en régions en créant plus de facilités (par exemple exonération sur l'acheminement et l'acquisition du matériel local. Et faire des infrastructures routières de qualité
- faire une mise à niveau des villages artisanaux par rapport aux standards internationaux.
- promouvoir le marketing territorial,
- Consommer local
- Favoriser les études préalables pour mettre en évidence les niches économiques rentables du Sénégal
- Inciter les investisseurs à s'appuyer sur les ressources locales à travers la formation des jeunes
- audit et réhabilitation des zones industrielles, contrat de mise à disposition des espaces.

3.2. L'appui au secteur informel

28. Quelles mesures, le Gouvernement devrait-il prendre pour aider le secteur informel à mieux s'organiser?

- Restructurer les chambres consulaires et rendre plus accessible les mécanismes de financement sur secteur informel mis en place comme la BNDE.
- Améliorer la disponibilité et l'accès à l'information. Renforcer la formation des acteurs. Faciliter l'accès au crédit. Baisse des taux d'intérêt, encourager le consommer local, la préférence nationale : exemple équipement mobilier de l'administration.
- Pour que **le secteur informe**l s'organise mieux **le gouvernement** devra faire leur recensement, leur identification afin de connaitre leur effectif et leur localisation pour un suivi d'évaluation afin pouvoir mesurer leur apport économique.
- Réglementation dans l'implantation des commerces dans une zone géographique donnée
- Prolifération des ateliers professionnels
- Renforcer la scolarité obligatoire
- Supprimer le Ministère du secteur de l'informel, procéder à la formalisation à grande échelle, sensibiliser les acteurs du secteur, organiser le secteur, mutualiser en fonction de leur corporation avant de les formaliser.
- Construire la confiance entre le secteur informel et adopter une approche développement entreprise pour la création des emplois;
- donner priorités aux nationaux par l'approche par les filières;
- Appui financier adapté tout en privilégiant les financements endogènes; Mutualiser les ressources pour augmenter les capacités des opérateurs économiques;
- encourager les initiatives locales d'investissement, de création de petites entreprises, l'auto emploi, l'autopromotion, surtout dans l'Agriculture pêche, maraîchage, arboriculture, aquaculture, élevage et filières des ressources

animales, agroforesterie, apiculture, agriculture;
- renforcer les capacités des chambres en formation, en investissements et en équipements pour outiller les chambres des métiers pour réussir le pari de l'organisation du secteur informel.
- Aider à la labellisation des produits sénégalais
- mettre en place un fond de garantie, faciliter l'accès au crédit, accompagner pour le payement des taux d'intérêts raisonnables, accompagner pour le regroupement en fédération par corporation, encourager l'identification des acteurs par leur inscription au registre de commerce.

3.3. Une gestion saine et transparente des organisations

Question 29 : Que pensez-vous de la façon dont sont gérées les organisations du secteur privé, du secteur public et à but non lucratif au Sénégal?

Pour le secteur à but non lucratif:
- Il y a un problème d'adéquation entre les projets et programmes des ONG avec les besoins réels des populations ; un faible impact de leur action sur le vécu des populations,
- Elles ne bénéficient pas de financements publics. Pour les OSC, le bénévolat est érigé en règle..
- Forte politisation, absence de démocratie, négligence du mérite, manque d'éthique, népotisme inhérent. Déviance de l'état.
- Il faut renforcer le contrôle de l'Etat dans la mobilisation et la gestion des ressources.
- Revoir la gouvernance des organisations : Il y a un véritable manque de démocratie interne, veiller aux renouvellements des élites
- Les gens ont la volonté mais handicap avec la faiblesse du Leadership des entrepreneurs;
- Absence de synergie entre acteurs du développement;
- Doit être à l'écoute et au service des populations, revoir les processus participatifs de formulation des besoins des populations

Pour le Secteur public:
- il y a une lourdeur administrative, une corruption, un absentéisme notoire des maires et Présidents de conseils Départementaux., un déficit de personnel qualifié, une absence de motivation des agents publics, un enrichissement illicite
- procéder par appel à candidatures pour plus de transparence;
- Vers un état serviteur des populations;

Pour le Secteur privé:
- il y a une gestion familiale ou clanique qui compromet la qualité gouvernance. beaucoup de fraudes et d'évasions fiscales, des dysfonctionnements managériaux
- La gestion dans le privé est tout de même plus rigoureuse, plus fiable car leur survie en dépend et pour les organisations du secteur public la gestion est moins rigoureuse.

30. Pensez-vous que les organisations rendent compte de leur gestion régulièrement? L'obligation de rendre compte, est-elle une réalité au Sénégal?

- L'obligation de rendre compte est loin d'être absolue. Dans beaucoup d'OSC, il n'y a pas d'organes de contrôles internes et les instances délibératives ne fonctionnent pas. Elle n'intervient que sous la contrainte, et dans un contexte de suspicion.
- Les structures de l'état malheureusement ne rendent pas souvent compte de leur gestion des ressources publiques;
- Non seulement les organisations ne rendent pas compte mais les populations ne demandent pas des comptes;
- Les organisations rendent compte à des niveaux plus haut par le biais de rapports à leurs bailleurs de fonds, et non aux bénéficiaires à la base : il faut aller dans les 2 sens pour améliorer la reddition;
- en majorité, les organisations sont dirigées par des équipes inamovibles. La non limitation des mandats, le déficit de communication et de démocratie interne ne favorisent guère la redevabilité.
- L'Etat doit aider les organisations à améliorer leur management, encourager la prise d'actions des organisations professionnelles dans les sociétés et entreprises publiques ou para publiques telles la SERAS, la CNCAAS, le Crédit agricole.
- le mode de gestion des OCB est une grande problématique de bonne gouvernance participative au Sénégal car la plupart ne respectent ni les dispositions statuaires et ne disposent pas de système de gestion et de suivi (pas de tenue de comptabilité, pas de rapport et de bilan comptable). Des exemples de mal gouvernance ont été décriés comme l'absence de tenue régulière des instances, pas de compte de rendu sur la gestion des ressources etc.….
- Des mécanismes de reddition de compte existent (Etat à travers l'assemblée nationale; les collectivités locales à la population par le biais du compte administratif ; le secteur de la santé via les comités de santé, le secteur de l'éducation via les CGE). Le problème c'est la manière de rendre compte qui est parfois biaisé dès le départ par les assujettis.

3.4. L'entreprise éthique et citoyenne

31.

- Crise de l'éthique surtout en politique.
- Malheureusement les principes ne sont pas érigés en règle et l'éthique est peu mise en avant.
- Absence de système de promotion des règles d'éthique, déperdition des valeurs morales.
- Les Très Petites Entreprise (TPE) sont, à leur création, éthiques et citoyennes de même que les organisations à But Non lucratif (OBN). Elles tendent à s'écarter des principes et valeurs qui les sous-tendaient au départ.
- Pas dans leur intégralité, il y a de l'hypocrisie, il y a perte de bonne vie et mœurs.
- La culture de l'intérêt personnel a fait perdre la moralité et les valeurs culturelles.

- L'état devrait veiller à l'application des règles;
- Il faut un changement de comportement pour ne pas bafouer les règles d'éthiques et déontologie.

32. : Dans quelle mesure, le cadre de gouvernance d'entreprise protège-t-il le droit des parties prenantes (l'Etat, les travailleurs, les actionnaires ou membres, les partenaires, les usagers ou clients, fournisseurs etc.) ?

- Dans la cadre de mise en place d'instruments de gouvernance. On peut noter le Programme National de Bonne Gouvernance, l'OFNAC, l'ITIE, l'ARMP et les corps de contrôle.
- Dans la mesure de la préservation des intérêts respectifs des uns et des autres. Les travailleurs étant les plus exposés.
- Respect des cahiers de charge et de la réglementation dans le souci de la pérennisation des entreprises.
- Les intérêts des parties ne sont pas respectés. Il faut la banqueroute pour que la gestion soit revue, souvent trop tard: Elaborer les bilans annuels à temps pour prévenir les cas de fermetures.
- Au niveau du secteur public les droits sont généralement respectés car les syndicats et les tribunaux du travail y veillent, c'est dans le privé que ces droits sont bafoués.
- Le dispositif mis en place pour encadrer cette gouvernance contient bel et bien des dispositions qui exigent le respect des droits de ces composantes (code minier, code du travail etc.). il faut tout simplement veiller à leur respect par les assujettis.

33. Pensez-vous que les organisations respectent les droits humains et la législation du travail?

Les droits des travailleurs ne sont pas assez respectés ce qui est souvent source de conflits, des attitudes désespérées : grèves de la faim, suicide, sabotage.
Les syndicats sont réduits au silence
La quasi-totalité des organisations bafouent les droits humains et ne respecte pas la législation du travail souvent méconnue. Menaces de licenciement.
Il y a déficit de prise de conscience dans le respect des normes dans le secteur informel.
Souvent la dignité humaine même est bafouée : à l'image des techniciens de surface des structures hospitalières
Les entreprises et organisations reconnaissent formellement les droits humains et la législation du travail mais dans la pratique leur violation est une réalité en dépit des injonctions des institutions et juridictions compétentes en la matière et des syndicats.
violations flagrantes et répétitives que les grandes entreprises en matière de protection des droits des travailleurs (utilisation abusif des CDD, CE) et en matière de respect des horaires de travail et en matière de respect des obligations sociales de l'entreprise (versement CSS, IPM etc.…).
problèmes notés dans les contrats de travail.
cadre et environnement du travailleurs inconfortable, heures supplémentaires de travail non payées, rareté des congés, manquement dans des prises en charges. Le

payement des charges sociales est irrégulier, le salaire est bas en deçà du SMIG.

34. Selon vous, les organisations des secteurs privé, public et à but non lucratif agissent-elles en bonnes entreprises citoyennes au Sénégal?

- Au Sénégal, la responsabilité sociétale d'entreprise n'est pas toujours respectée. Le respect des droits des citoyens n'est pas protégé à cause de la corruption, la concussion et la fraude fiscale par les mauvaises déclarations.
- La citoyenneté n'est pas mise en avant car l'intérêt des citoyens ou du pays est rarement pris en compte. Elles sont généralement orientée vers la recherche de profit.
- Les avis ont exprimé leur désolation quant à certaines pratiques non citoyennes de la majorité des grandes entreprises au Sénégal, notamment la CSS qui est un model d'un part au point de vue économique mais n'est pas un exemple en matière de respect du code de l'environnement.

35. : Quelles mesures sont en place pour encourager les organisations dans les secteurs privé, public ou à but non lucratif à agir en bonnes entreprises citoyennes ?

- Il faut des mesures coercitives face a la fraude, sanctionner les bonnes ou mauvaises pratiques dans les organisations du secteur privé, public ou à but non lucratif pour qu'elles agissent en entreprises citoyennes.
- Introduire la clause dans les contrats avec l'Etat
- Appliquer le contrôle citoyen et la loi, veiller à la qualité du service pour régler la question de l'éthique et de la déontologie en plus de restaurer la culture citoyenne.
- Partager le concept d'entreprise citoyenne qui est nouveau; S'entendre sur le profil d'entreprise citoyenne et les critères;
- A l'image de la taxe sur l'ozone, taxer les entreprises qui polluent;
- L'organisation de cérémonie de distinction et de reconnaissance par l'Etat, ses démembrements, les CL ou l'attribution de statut d'organisme d'utilité publique aux OBN.
- L'Etat doit les accompagner en fixant les règles du jeu et les pousser à être au service des populations et du pays.

3.5. La responsabilité sociétale de l'entreprise

Question 36 : Selon vous, les organisations tiennent-elles compte de l'impact de leurs activités sur l'environnement au Sénégal?

Il y a des études de références qui sont menées et de plus en plus, on note une certaine prise de conscience dans l'application de la RSE. Il y a un manque de capitalisation des actions menées dans ce sens.
Elles ne tiennent pas compte de l'impact négatif de leurs activités sur l'environnement.
Il faut un suivi pour le respect des engagements pris dans le cadre de la préservation et la restauration de l'environnement.
Certaines entreprises tiennent compte de l'impact de leurs activités sur

l'environnement, notamment dans les infrastructures routières**.** De plus en plus le bailleur l'exige donc elles sont obligées.
Les études d'évaluation d'impact environnemental ne sont pas systématiquement effectuées. En général elles ne respectent pas les engagements contractés avec les CL qui les accueillent. En dépit de l'existence de codes (environnement, hygiène, assainissement) l'usage de produits chimiques, de pesticides, péril plastique, ordures et déchets industriels et biomédicaux, circulation de produits pharmaceutiques et médicaments vétérinaires menacent dangereusement le cadre de vie.
Il ya peu d'entreprises qui ont une véritable politique ds respect de l'environnement par exemple : Total en est une référence . Par contre une entreprise locale comme la CSS n'est un exemple dans ce domaine car les populations déplorent le manque de suivi de l'Etat sur les impacts nocifs des activités de la CSS sur la nature et la santé des populations de la vallée. Il n'y a pas un suivi d'Impact Environnemental sur les actions de la CSS.
il faut communiquer encore sur les causes et les conséquences de la dégradation de l'environnement, il faut exiger du matériel moderne et rassurant.

37. Pensez-vous, que les organisations en général et les entreprises du secteur privé en particulier, contribuent au développement socioéconomique des localités dans lesquelles elles sont implantées?

- La contribution des organisations en général et des entreprises du secteur privé en particulier dans le développement de leurs zones d'implantation reste encore trop faible. Quelques redevances sont versées aux CL mais restent insuffisantes comparées aux ressources exploitées.
- Certaines organisations et entreprises du secteur prive contribuent au développement socioéconomique dans les localités où elles sont implantés car les habitants peuvent y travailler et cela participe au développement local ou même national, c'est le cas de la fondation Sonatel qui a construit des centres de santés notamment dans la localité de Birkilane. Cependant l'on note une forte concentration de ces entreprises dans la région de Dakar. Leur délocalisation serait salutaire pour un développement durable et diversifier.
- Apparition d'entreprises citoyennes et d'organisation d'appui au développement, mise place d'une fondation pour éradiquer les abris provisoires dans les écoles publiques.
- Aucun impact positif des industries extractives. L'Etat et les collectivités locales doivent dresser une feuille de route aux industries extractives.
- La contribution est trop symbolique et négligeable par rapport à leurs possibilités et aux attentes des populations.
- La CSS est un immense créneau d'insertion socio économique pour les populations locales, nationales et internationales , de plus c'est un facteur d'émergence économique pour divers secteurs comme l'agriculture , le commerce etc.....
- Les organisations et les entreprises privées jouent un rôle très important dans nos localités en termes d'emplois, par la construction des infrastructures scolaires, sanitaires. Par des dons de matériels et fournitures, la formation, l'insertion et la réinsertion, le sponsoring, le parrainage.

IV. LE DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE



4.1. La promotion du développement socio-économique durable

38. : Pensez-vous que les collectivités locales ont les capacités de formuler, de mettre en œuvre et de suivre des programmes de développement socioéconomique?

- Pour les communes urbaines, il y a beaucoup de ressources humaines compétentes mais qui sont sous utilisées dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des programmes socioéconomiques
- Les conditions sont réunies pour que les CL assurent ce rôle. Des exemples pilotes en cours montrent qu'il est possible.
- Absence de volonté des CL, alors que tout existe pour réussir.
- Les CL ne sont pas assez outillées d'où le rôle important des ARD et autres services techniques.
- Manque de ressources humaines pour une bonne formulation des programmes de développement socioéconomique malgré l'émergence de jeunes cadres dans certains exécutifs locaux et la systématisation du débat d'orientation budgétaire.
- Gestion administrative encore défaillante au niveau de la plupart des collectivités locales
- La mise en œuvre reste difficile car les moyens ne suivent toujours pas, le recouvrement des taxes reste faible. Incapacité à mobiliser les ressources
- Mauvais casting pour le choix du maire, absence de vision de la part des élus, faiblesse des ressources humaines en matière de planification.
- Les ressources humaines locales sont bien disponibles seulement leur mobilisation pose problèmes car la plupart des acteurs n'est mue que par des préoccupations politiques politiciennes. L'acte III de la décentralisation en plus de responsabiliser les CL leur permet à chaque fois que de besoin de s'attacher les services de personnes ressources.

39. Les plans, programmes et politiques nationaux de développement sont-ils financés :

- À travers la coopération bilatérale et multilatérale mais également sur nos ressources propres (recettes publiques, impôts, taxes). Le budget de l'état ou le financement extérieur (prêts et subventions)..
- Les programmes sont à 90 % financés par les bailleurs étrangers et à 10 % par les budgets de l'Etat pour la réalisation des programmes communaux et les programmes gouvernements.

40. L'Etat a pris des mesure pour renforcer la gestion et la protection de l'environnement en vue du développement durable:

- Réelle volonté politique ; Existence d'un dispositif réglementaire pertinent, code de l'environnement, mais mauvaise application, trop de négligence
- Il faut harmoniser les textes, l'application des mesures de coercition pose problème et responsabilité partagée dans la dégradation de l'environnement.
- Même si des mesures existent, elles sont rarement applicables et appliquées**.**
- Souvent les populations ne sont pas associées car ce sont des experts déconnectés des réalités qui élaborent ces mesures. Le Code l'environnement difficile à comprendre et les mesures d'accompagnement pour l'application ne

sont pas souvent prises.

- Malgré la batterie de mesures prises par l'état, les populations elles-mêmes ne jouent pas leurs rôles pour la gestion et la protection de l'environnement.
- Il faut saluer la volonté annoncée de l'état de renforcer le dispositif de protection des forêts.
- Les projets et programmes de l'Etat sont tous structurés autour du développement durable et tiennent beaucoup comptent de l'environnement.
- Il ya beaucoup d'efforts à réaliser pour inciter les entreprises et les citoyens à respecter l'environnement notamment dans le domaine du secteur de la pêche (protection des ressources halieutiques).
- Mesures fortes prises par l'Etat sur l'environnement : interdiction des sachets en plastique, respect du repos biologique marin, gestion du bois etc.
- Faible vulgarisation par l'Etat des textes et lois sur la protection de l'environnement
- Gestion des ordures ménagères : défaillance des collectivités locales
- Non-respect par la population des sachets non bio et du repos biologique
- Il faut l'implication de la société civile et des ménages les véritables cibles

4.2. La participation des parties prenantes au développement socioéconomique

41. Comment appréciez-vous votre participation au développement du pays en général et de votre localité en particulier?

- Les OSC participent activement au développement socioéconomique du pays à travers des projets et programmes mis en œuvre sur le terrain, cependant elles rencontrent beaucoup de difficultés en termes de financements de leurs activités et ne sont pas appuyées par l'Etat.
- Pas suffisamment d'engagement citoyen. Déficit de citoyenneté généralisé. L'état n'encourage pas et ne récompense pas les actions citoyennes, pour les offrir en exemples.
- Généralement très limité toujours à l'attente de l'Etat ou de la collectivité. Mais nous devons avoir des militants du développement local et causes communautaires. Le citoyen doit participer pleinement au développement par les moyens dont il dispose.
- Les populations doivent être impliquées et une gestion inclusive doit être de mise à la base.
- Ce ne sont pas les initiatives individuelles qui importent mais les mécanismes mis en place pour garantir la participation crédibles de chaque partie prenante**.** C'est au niveau national qu'il faut promouvoir les modalités de participation des populations à l'élaboration des politiques.
- Nous nous impliquons dans la formulation des politiques, mais nous ne sommes pas associés dans la mise en œuvre ni dans l'évaluation. Toutefois, nous nous organisons pour jouer notre rôle de contrôle citoyen pour évaluer l'efficacité et l'efficience des moyens mis par l'Etat et qui vient de nos impôts.
- Elle est satisfaisante. Même si, pour certains segments, elle doit être rehaussée (la jeunesse) et accentuée dans d'autres domaines (paiement des impôts et municipales).

- Conjuguer tous les moyens financiers pour une bonne participation au développement
- Participation saine et motivée.
- Une partie de la population est en activité, leur participation repose sur l'engagement, le patriotisme, le civisme, la solidarité, la démocratie, la gouvernance…

42. Pensez-vous que le secteur privé et la société civile sont impliqués dans la conception, la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement au Sénégal?

- Nous sommes bien impliqués dans la formulation des politiques publiques. Nos organisations sont bien présentes dans tout le processus de consultation dans l'élaboration des politiques publiques. Mais au niveau du suivi-évaluation, des efforts restent à faire par les pouvoirs publics malgré le faire-faire. En tant qu'acteurs non étatiques, nous sommes très proches des populations avec des initiatives qui prennent en compte leurs besoins de développement.
- L'implication du secteur privé et de la société civile dans la conception et la formulation des politiques et stratégie de développement demeurent effectives mais dans leur mise en œuvre ils sont presque absents. Cependant le secteur privé participe a sa manier au développement économique du pays.
- Implication des partenaires techniques et financiers au sommet et à la base, existence de la Plateforme des Acteurs Non Etatiques(PANE) , la société civile et le secteur privé fortement impliqués dans les stratégies de développement.
- Depuis la première génération des DSRP, l'état fait participer le secteur privé et les OSC, mais c'est insuffisant ou cela montre les limites de la participation car souvent la base n'est pas consultée et ne reçoit pas le feed-back**.** Rehausser le niveau de participation consciente des citoyens aux processus.
- Les parties prenantes ne sont pas suffisamment impliquées dans les processus de développement économique local (DEL) ; de temps à autre les OSC sont invitées dans les phases d'élaboration mais royalement ignorées en période de réalisation (MCA PUDC, DRSP). Les OSC prennent des initiatives (FESFOP de Louga par exemple) qui sont récupérées voire détournées par les pouvoirs locaux.
- Cette rencontre de consultation citoyenne qui nous réunit aujourd'hui en est une parfaite illustration.
- Oui mais l'Etat et les CL peuvent mieux faire en adoptant des approches participatives et inclusives en donnant des possibilités franche collaboration et en dépolitisant la chose publique.

4.3. La pauvreté, le chômage et l'inégalité

43. Que pensez-vous des politiques et stratégies que le gouvernement a mis en place pour réduire l'inégalité, en particulier en termes d'accès aux ressources et aux services de base ?

- Les plans et programmes sont pour la plupart conçus par l'administration sans impliquer en amont les techniciens pour leurs expériences sur le terrain. C'est pourquoi beaucoup des programmes et plans rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre. Les plans ne sont pas évalués et certains par manque de ressources ne sont pas opérationnels.
- Ce sont des politiques très mal pilotées, mal perçues par les plus vulnérables et très souvent détournées des objectifs premiers. Les acteurs demandent l'impact des programmes mis en place pour réduire la pauvreté en général et celle des femmes en particulier.
- L'Etat a fait beaucoup d'efforts dans le cadre de la réduction des inégalités mais il ya encore des disparités dans l'accès aux services sociaux de base.
- Les Politiques et Stratégies mises en place, à l'image des mutuelles de santé et CMU et à travers l'accès à l'éducation supérieure sont une bonne chose à encourager. Cependant l'adaptation des modèles importés – du Brésil et d'ailleurs- posent souvent problème. Il faut aussi parfois recourir à des pressions des lobbies pour bénéficier des infrastructures alors que c'est un droit. Les limites de la CMU sont notées, en termes d'approvisionnement en médicaments (ruptures au niveau de la PNA par exemple).
- Les politiques (FONGIP ANPEJ, CMU, bourses sociales, bourses économiques, loi d'orientation sociale et…..) sont bonnes et bien conçues et si elles sont appliquées correctement vont réduire les inégalités et les souffrances des couches vulnérables.
- Malgré les bonnes initiative de la part de l'Etat on ne sent pas la réduction du chômage ni de l'inégalité sociale
- Que l'Etat veille à ce que les crédits atteignent directement les cibles (associations de femmes) qui ont une expérience en la matière, beaucoup d'entre elles sont en train d'expérimenter cette approche
- Prendre en compte le chômage persistant des jeunes afin de le réduire drastiquement
- Que les financements de l'Etat passant par les institutions de micro finance parviennent aux bénéficiaires à moindre coût.
- Il y a de la peine pour accéder aux ressources et services de base. Il y a parfois des personnes qui abandonnent pendant le parcours**.** La situation inquiétante des "enfants en difficultés" et les personnes aliénées mentalement nécessite une intervention de l'Etat.

Question 44 : Comment appréciez-vous les stratégies et politiques adoptées par le Gouvernement pour lutter contre l'inégalité sociale en général, s'agissant en particulier les personnes vivant avec un handicap?

- On note quelques avancées comme la bourse familiale, la couverture maladie universelles et la carte pour l'égalité des chances mais des efforts devront faits dans la mise en œuvre surtout pour le ciblage.
- Stratégies et politiques salutaires, pertinentes mais mauvaise mise en œuvre, pour cause de clientélisme, de négligence, de manque de moyens, et trop de politisation.
- Les stratégies et politiques en faveur des personnes vivant avec un handicap sont mal orientées et ne permettent pas d'améliorer la situation de ces personnes vulnérables. Pour améliorer prendre en charge leurs préoccupations, les consulter dans l'élaboration et l'orientation. Il faut également appliquer les lois les concernant.
- Absence d'établissements spécialisés pour les enfants à besoins spécifiques comme les rampes d'accès**.** Dans la région de Kolda, les PVH ne sont pas prise en charge, et leur nombre serait inconnu.
- L'accès à la Carte d'égalité des chances en cours n'est pas effective partout.
- L'apport des Ong et autres acteurs pour résorber les inégalités est à saluer
- La stratégie est bonne, seulement il y a un écart entre la conception finale et la mise en œuvre. Les ayants droits clament le flou.

45. : Comment appréciez-vous les programmes, politiques et stratégies nationaux mis en place pour réduire la pauvreté en général et celle des femmes en particulier?

- Il y a nécessité de revoir ces politiques car pour les femmes, il ne s'agit pas de mettre en place des programmes de financement d'activités génératrices de revenu mais de mettre de véritables stratégie d'autonomisation socioéconomique. La lutte contre l'analphabétisme des femmes demeure une priorité pour lutter contrer la pauvre.
- Stratégies et politiques salutaires, pertinentes et exemplaires, mais efforts d'autonomisation, d'accès au crédit, à la terre, au pouvoir de décision à renforcer.
- Les programmes en faveur des femmes accentuent leur précarisation car étant dans une situation d'endettement extrême. Les femmes ne peuvent pas rembourser les prêts du fait qu'elles ne sont pas préparées et n'ont aucunes notions sinon très limitées en matière de gestion. **Il faut donc** encadrer les femmes, les former et assurer le suivi correct des programmes.
- Les récentes promesses de l'état pour l'accès aux fonds de l'émergence ne sont pas concrétisées encore dans certaines localités ce qui crée des frustrations**.** On devrait cesser d'utiliser les femmes à l'occasion des campagnes électorales, qu'on mobilise quand on veut, alors qu'elles ne bénéficient pas toujours des ressources publiques qui malheureusement sont politisées.
- Les programmes et politiques pour les femmes sont bons à l'image de la parité, de l'accès à la terre et au financement, de l'allègement des travaux la gratuité de la césarienne, il faut les accentuer et les répartir en gérant les questions d'équité.
- Il y a des ministères d'appui, accompagnement et d'encadrement pour les femmes.

Il y a des fonds de solidarité, des financements appropriés avec des taux d'intérêts très faibles. Le groupe insiste sur la mise en œuvre et l'identification réelle des ayants droits.

46 : Que pensez-vous des politiques, stratégies et programmes nationaux mis en place par le Gouvernement pour réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, lutter contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ?

- Elles sont bonnes et porteuses d'espoir. Dans tous ces secteurs, nous avons noté des avancées significatives. Mais dans certaines zones rurales, des efforts restent encore à faire.
- Application défectueuse, car le transfert de compétence en matière de santé n'est pas accompagné de transfert de moyens conséquents. Système de santé instable du fait de mouvements d'humeur. Renouer avec les financements par les bailleurs sur le VIH/SIDA afin d'éviter des travers.
- Résultats palpables. Baisse de la mortalité infantile, amélioration de la santé maternelle, recul des maladies comme le Paludisme. Mais il faut assurer le suivi correct des programmes sanitaires (CMU, SESAME), et former le personne de santé en management surtout humain.
- La politique de la mortalité infantile de l'amélioration de la santé maternelle et de lutte contre le VIH/SIDA existe et le SENEGAL dans ce domaine a fait des efforts qu'il faut saluer et encourager. C'est le cas du CMU mis en place par le gouvernement et la stratégie de «Badjan ou ngox» qui vise a parrainer la vaccination des enfants et le suivi médical des femmes enceintes.
- Des efforts sont entrain être faits mais on doit accompagner ces politiques avec des infrastructures, le relèvement du plateau médical avec un personnel suffisant et qualifié.
- Les mesures d'accompagnement n'existent pas souvent après la prise en charge. Le manque de personnels spécialisée – gynécologues par exemple- Pas d'adéquation entre ce qui est envisagé et ce qui existe réellement. Améliorer l'accès et la qualité des soins fournis.
- Ces stratégies sont bonnes mais doivent être adaptées et améliorées en tenant compte des spécificités locales.
- Malgré les innombrables ressources injectées, ces pathologies persistent encore et les plateaux techniques de l'intérieur du pays sont très bas. L'approche communautaire semble la meilleure pour vaincre les résistances.
- Manque d'adhésion des populations aux nouveaux programmes de santé dû à l'insuffisance de communication
- des initiatives à encourager, il y a très souvent des innovations. Cependant, le comportement de certains agents en service est déplorable, pas d'accueil et orientation, pas d'assistance urgente, il y a le favoritisme dans les hôpitaux. Tout laisse croire une situation de clinique privée.

47. Que pensez-vous des politiques et stratégies mises en place par l'Etat, pour lutter contre le chômage en général et celui des jeunes en particulier ?

- Elles restent peu efficaces et ont peu d'impact sur le chômage de jeunes, car elles ne s'attaquent pas de façon structurelle aux causes de ces phénomènes. Il y a une véritable inadéquation entre la formation et l'emploi des jeunes.
- Réels efforts d'encouragement des emplois créateurs de revenus : élevage, pêche, agriculture… Beaucoup de régies de financement. Besoin de rationalisation des agences de lutte contre le chômage des jeunes, Accompagnement financier à renforcer.
- faire cultiver un champ par chaque association de jeunes au lieu et place des domaines agricoles communautaires
- rendre obligatoire le service militaire ou le service civique national
- les politiques et les stratégies mises en place par **l'ETAT**, pour lutter contre le chômage en général et celui des jeunes en particulier sont salutaires mais la pratique laisse à désirer notamment dans le secteur informel. Des stratégies existent avec la création par l'ETAT de l'ANEJ et d'autres structures de lutte contre le chômage.
- Les jeunes ne vont pas souvent vers l'information. Les procédures d'accès posent souvent problème, malgré les déclarations des autorités en charge de la jeunesse qui annoncent des financements en milliards disponibles. Promouvoir l'employabilité des jeunes par la formation professionnelle.
- Investir dans le monde rural pour un accès aux SSB, promouvoir et développer les investissements agricoles, l'équipement rural, les infrastructures de transport, de communication, de formation professionnelle et technique ; engager des programmes d'animation économique, restaure les services de promotion humaine et de la condition féminine ; soutenir les initiatives communautaires et l'insertion des émigrés ; travailler pour une éducation véritablement inclusive.
- Coloration politiques des agences pour les jeunes : problèmes de continuité suite aux changements de régime.

4.4. Les progrès réalisés dans l'égalité entre les sexes

48. Que pensez-vous des mesures prises par l'Etat pour promouvoir l'égalité entre les sexes, notamment dans le système éducatif, l'accès à des postes de responsabilité, la représentativité dans les fonctions électives et autres?

- Il y'a beaucoup d'avancées avec la loi sur la parité. Il reste à évaluer ce qui a été fait et apporter les correctifs nécessaires. Au niveau de l'accès à l'éducation, on a noté des bons significatifs avec le relèvement du TBS mais il reste à développer des initiatives pertinentes pour le maintien des filles à l'école.
- La promotion de l'égalité entre les sexes notamment dans le système éducatif, l'accès à des postes de responsabilité, la représentativité dans les fonctions électives et autres sont prises en charge par l'ETAT dans les textes. Mais dans la pratique beaucoup de progrès restent a faire.
- On ne tient pas compte des spécificités des femmes (problème de mutation) ;

10% postes réservés femmes : elles refusent d'y aller il faut oser et s'assumer

- La diffusion et la vulgarisation de ces textes doivent être systématiques.
- L'égalité doit être basé sur la compétence de ce fait l'espace politique et administratif se renouvellera.
- Ratification des conventions internationales en la matière, vote de la loi sur la parité intégrale, avènement de leaders femmes, poids électoral des femmes
- survivances de contraintes socioculturelles (mariage précoce, excision) déperdition scolaire accentuée des filles, non-respect de la parité dans les scrutins locaux.
- Les femmes elles mêmes n'assument pas pleinement leurs responsabilités. Il faut aussi traduire et vulgariser les concepts dans les langues locales car l'un des facteurs bloquants est l'analphabétisme des femmes.
- L'Etat a pris de bonnes mesures de promotion et protection de l'égalité entre les sexes : la scolarisation universelle a inversé la tendance en faveur des filles au primaire ; dans les armées, les forces de police, l'administration pénitentiaire et la gendarmerie et les douanes de plus en plus de place est accordée aux femmes qui occupent des responsabilités ; les acquis découlant de l'acceptation de l'autorité parentale de la femme et la loi sur la parité contribue énormément à la reconnaissance de la capacité des femmes.
- Les avancées au niveau de l'application de la loi sur la parité se limitent simplement aux fonctions électives mais dans les fonctions administratives il demeure un grand travail à faire pour promouvoir les femmes. Une rectification doit être faite dans les dispositions constitutionnelles pour que l'application de cette mesure soit effective partout et dans tous les secteurs.
- Toutes les mesures prises par l'Etat en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes sont souvent inefficaces car n'étant pas accompagnées de mesures hardies d'accompagnement (scolarisation des filles, formation et renforcement de capacités des femmes, sensibilisation pour des changements de mentalités des communautés, application effective des textes et règlements…).
- Formation des femmes en leadership : Les femmes n'osent pas et ne s'assument pas toujours
- Ces mesures sont bafouées dans des milieux religieux, dans des entreprises extractives, des entreprises de transformation ou de production. Le groupe recommande aux femmes de mériter le poste, qu'il ne s'agisse pas de remplissage.